

ENTITÉ VÉRIFIÉE	NOMBRE TOTAL DE DOSSIERS VÉRIFIÉS	Respect des dispositions prévues à l'article 4-1.05 de la <i>Convention collective des professionnelles et professionnels</i>	
		Conforme	Non conforme
MTQ	57	22	35
Pourcentage		39 %	61 %

Recommandations :

- Régulariser les cas d'horaires majorés non conformes;
- Respecter les règles d'attributions des horaires majorés prévues au cadre normatif;
- Documenter l'attribution d'un horaire majoré.